

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 339

Artikel: Les lendemains de la construction
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028864>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les lendemains de la construction

Donc, selon les experts (« Centre saint-gallois de prospection de l'avenir »), on peut s'attendre à une légère reprise dans le secteur de la construction à partir de la deuxième moitié de l'an prochain. En attendant, le recul réel du volume de l'activité devrait atteindre en 1975 presque les 23 % du résultat de l'année précédente (la part de cette entreprise au produit national brut atteindrait donc un plancher d'environ 13 %...), un recul qui ne serait qu'à peine rendu moins douloureux par des commandes supplémentaires prévues par la Confédération.

On sait que la « crise » aura imposé la restructuration indispensable de cette industrie, mais aura également préparé le terrain à l'expansion des « grands » qui ont gardé pendant les temps des vaches maigres les moyens nécessaires pour profiter en première ligne d'une éventuelle reprise.

Et les locataires ?

Mais les locataires profiteront-ils eux aussi de ces lendemains plus heureux ? C'est la question qui s'impose dès maintenant.

Dans les années cinquante et soixante, on a pu se satisfaire que le « boom » de la construction permette de suivre (pour le moins) le rythme de l'exode rural.

D'où une expansion strictement quantitative du logement, au détriment d'appartements conçus par exemple pour les personnes âgées, d'appartements accessibles qui stimulent un développement harmonieux de la famille, d'appartements accessibles qui permettent l'épanouissement des loisirs. Aujourd'hui, il faut admettre que les profits à venir dans un nouveau départ économique de l'industrie de la construction doivent absolument prendre en compte un renouveau qualitatif des logements. C'est le prix normal des soutiens divers que la collectivité accorde à ce secteur en difficultés.

Neuchâtel: les limites d'un sacrifice

Les difficultés des finances publiques ont contraint, cet automne, l'Université de Neuchâtel à revoir son projet de budget. La décision des autorités, rondement menée, portait avant tout sur les postes d'assistants. Ces sans-grade de la hiérarchie universitaire ne sont-ils pas taillables à merci puisque leur emploi n'est que temporaire ? Ne sont-ils pas également les privilégiés du système, car leur poste doit, en principe, leur permettre de poursuivre leurs recherches et leur formation, par exemple sous forme d'une thèse de doctorat ? Ne préparent-ils pas la relève de demain, qu'il est plus facile d'hypothéquer, pour répondre aux nécessités de l'heure, que de toucher aux féodalités existantes ?

Jusque là, rien que de très connu dans le scénario neuchâtelois. Ce qui suit est plus surprenant. Les professeurs répondent en effet aux compressions budgétaires en acceptant en grande majorité d'abandonner 3 % de leur salaire pour maintenir une partie des postes d'assistants menacés de suppression. Ce geste mérite commentaire, d'autant plus que, dans l'échelle des traitements universitaires en Suisse, le canton de Neuchâtel se distingue par la modicité de ses prestations.

Et tout d'abord les mobiles. La crainte de voir partir un collaborateur indispensable a pu jouer chez certains. Plus largement, le souci de ne pas aggraver les conditions de travail. Certains professeurs de l'Université de Bâle ne font-ils pas l'amère expérience, depuis quelques années, de hauts traitements qui grèvent le budget, empêchent le développement normal de leur établissement et aggravent en fin de compte leurs conditions de travail ? Mais la plupart des enseignants neuchâtelois concernés ont surtout voulu manifester, par leur décision, leur attachement à la communauté universitaire et leur souci de solidarité civique. Etonnant pays, où les valeurs héri-

tées de l'Histoire perdurent ainsi dans les comportements de la société industrielle moderne ! Les conséquences font davantage problème. En termes financiers, la position de Neuchâtel s'aggrave dans la lutte que les hautes écoles, et notamment les facultés de sciences exactes ou médicales, mènent pour arracher au secteur privé des scientifiques de valeur. Sur un plan plus large, ce renoncement volontaire peut servir à justifier d'autres sacrifices que les possédants attendent des salariés lorsqu'il s'agit de lutter contre la crise. Cette ambiguïté politique et sociale n'a pas échappé aux intéressés, qui ont cependant choisi, contre la logique abstraite de l'économie, la fidélité à des valeurs morales partagées encore par beaucoup.

Faute d'organisation syndicale, les professeurs de l'Université de Neuchâtel ont donc été acculés à un choix aux termes inégaux. Soit défendre égoïstement leurs salaires et leur position de privilégiés dans la hiérarchie universitaire. Soit faire un sacrifice en faveur de leur communauté, mais au détriment d'une solidarité plus étendue, celle des salariés qui sont tous menacés par la récession. Mais ils ne sont pas les premiers, dans cette crise, à payer le sous-développement syndical dans le monde enseignant, l'isolement de l'école et de ses travailleurs dans la société actuelle. Une situation que seuls les enseignants à tous les niveaux peuvent redresser en se donnant la conscience et les moyens nécessaires à la défense de leur condition salariale.

ERREUR

Sous la forme d'une note de bas de page, nous donnions dans notre dernier numéro, à propos du procès Nestlé - Groupe de travail tiers monde, l'adresse de la Déclaration de Berne qui a publié en français l'opuscule « Nestlé tötet Babys » ; cette adresse était malheureusement inexacte ! Rectifions donc : Déclaration de Berne, Secrétariat romand, case postale 97, 1000 Lausanne 9.